



## Présentation des actions de repeuplement de l'anguille en France 2014



**Présidente : Mme Jacqueline Rabic**  
1<sup>er</sup> Vice-Président : M. Mickael Vallée  
2<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Thierry Quemener  
Trésorier : M. Jean-Michel Labrousse

Tél : 01.72.71.18.15  
134 avenue de Malakoff 75116 Paris  
[www.repeuplementanguille.fr](http://www.repeuplementanguille.fr)





## RECUEIL

### Le repeuplement de l'anguille en France en 2014

#### Une espèce patrimoniale en déclin

Autrefois très abondante à travers toute l'Europe, l'anguille européenne, connaît un **déclin sans précédent sur l'ensemble des bassins français**. Disparition des zones humides, fragmentation des habitats, chenalisation des cours d'eau, contaminations et pollutions des milieux, pêche professionnelle et amateur, braconnage, turbinage, maladies, prédation, parasitisme sont considérés comme les principales causes de cette situation.

Entre autres mesures de gestion devant permettre de renverser le déclin de l'espèce et contribuer à la reconstitution du stock, **le repeuplement** (ou transfert d'anguilles) en Europe consiste à **aleviner des milieux naturels en bon état écologique, ayant des potentialités d'accueil et de croissance sous-utilisées naturellement par l'espèce** (zones vierges ou « sous-densitaires » d'anguilles) et assurant un taux de survie optimal des poissons jusqu'à leur retour en mer (sources de mortalités réduites).

Le repeuplement est une obligation communautaire qui doit concerner, à l'horizon 2013, jusqu'à 60% des débarquements enregistrés au sein des pays producteurs de civelles. Inscrit dans le PGA, le repeuplement constitue par ailleurs un engagement de la France qui y consacre, **dans les bassins français, 5 à 10% de sa production**.

#### Une structure nationale : ARA France

**L'Association pour le Repeuplement de l'Anguille en France (ARA France)**, créée en 2010, sous le régime de la loi 1901, à l'initiative des pêcheurs professionnels de civelles et d'anguilles français, **participe au financement des actions, assure la coordination du programme national** et veille au respect du cahier des charges. Elle constitue un relais entre les acteurs, réalise la synthèse annuelle des actions de repeuplement en France et propose des évolutions et adaptations du programme. En tant que partenaire technique de tous les projets de repeuplement en France depuis 4 ans, l'association s'implique également au niveau local lors de la réalisation des actions.

#### Les objectifs d'ARA France

Pour accomplir au mieux ses missions et atteindre les objectifs nationaux de repeuplement, ARA France souhaite **regrouper les acteurs désireux de s'investir en faveur de la sauvegarde de l'anguille et du repeuplement de l'espèce en France** (pêcheurs, ONG, hydro-électriciens, industriels...). Les facteurs de mortalité sont multiples et le repeuplement est considéré comme une mesure d'urgence en attendant que les solutions à plus long terme prennent pleine mesure de leur efficacité. En regroupant un maximum d'acteurs impliqués dans un objectif de contribution à la sauvegarde de l'espèce, ARA France souhaite ainsi répondre à l'urgence de la situation et contribuer activement à la restauration de l'espèce. L'association est à ce jour composée des **organisations nationales et régionales représentant les pêcheurs professionnels marins et fluviaux, du WWF France et de l'organisation des pêcheurs amateurs aux engins de Loire Atlantique**.

## Des opérations 2014 concluantes

Les projets de repeuplement sont soumis à un comité national de sélection (MEDDE, ONEMA, DREAL) qui s'assure du respect du protocole technique et scientifique par le porteur de projet. En 2014, le programme s'est déroulé en 2 phases. Dans un premier temps, après validation des projets, le repeuplement a été mis en œuvre à hauteur de **3,6 tonnes par l'intermédiaire d'une dizaine de projets**. Dans un second temps, un deuxième appel à projet a été diffusé le 14 février 2014 permettant d'aleviner plus de **2,1 tonnes supplémentaires**. A l'image des programmes 2012 et 2013, **les objectifs nationaux de repeuplement en France sont de nouveaux atteints**. En 2014, c'est environ **18 millions de civelles** qui ont été déversées dans des zones favorables au développement de l'espèce.

Au-delà, des objectifs quantitatifs, **l'amélioration de la qualité des alevins combinée à l'expérience acquise des opérateurs** laissent espérer une bonne réussite des opérations 2014. En signant, la charte des bonnes pratiques relative à la pêche professionnelle de la civelle, les pêcheurs participent à l'amélioration de la qualité des alevins et sont parties prenantes dans la réussite du programme de repeuplement.

Figure n°1 : Résultats des actions de repeuplement en France au cours de la saison 2014 (en rouge : 1<sup>er</sup> appel à projet, en bleu : appel à projets complémentaire)

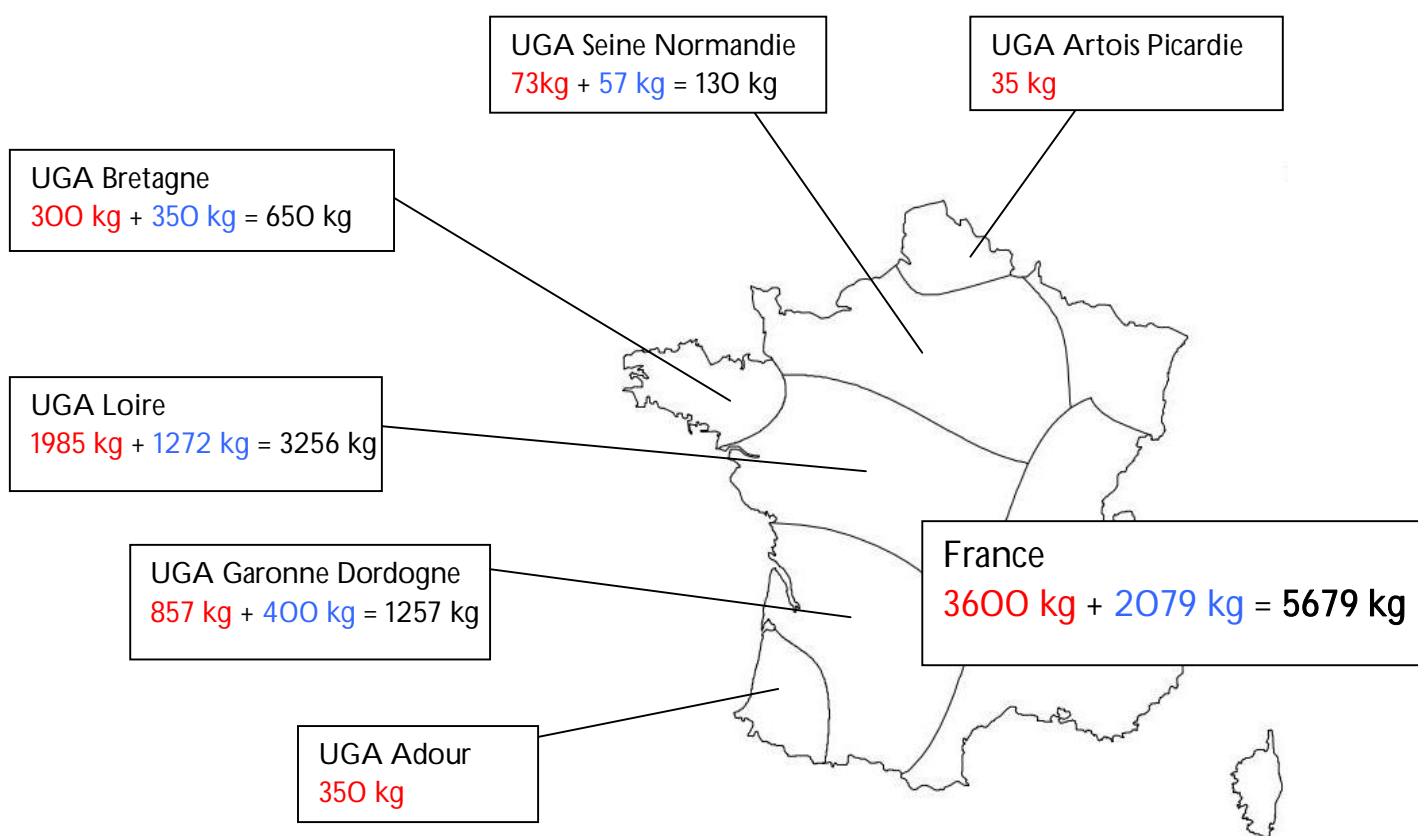
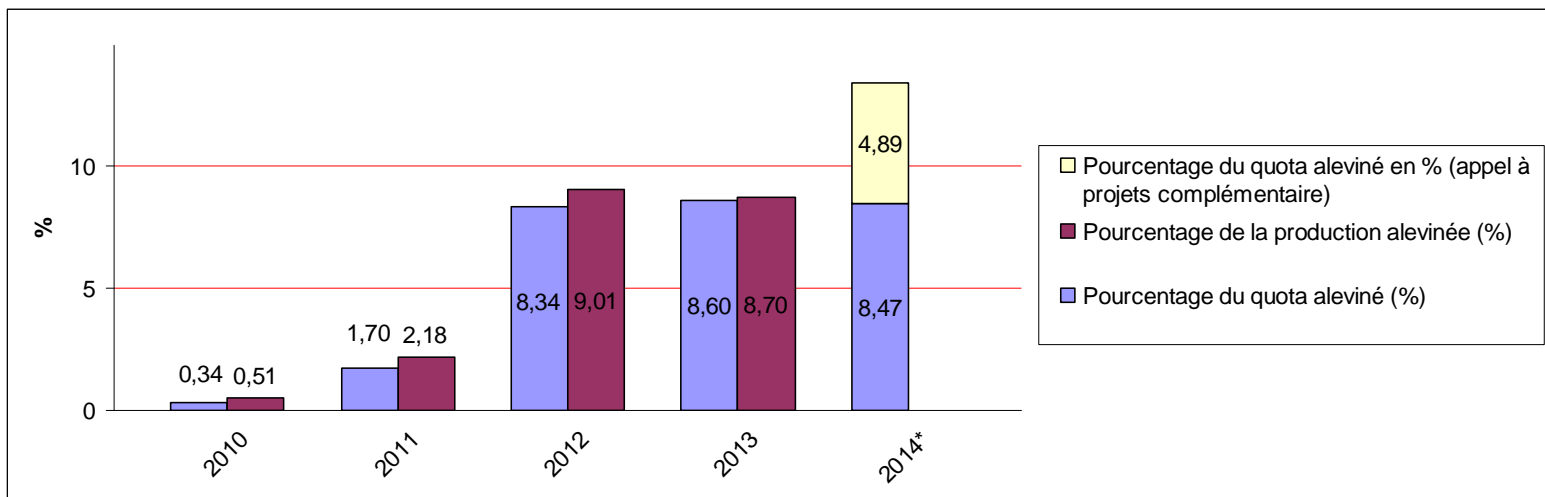


Figure n°2 : Evolution du pourcentage de production civilière aleviné dans le cadre du programme de repeuplement de l'anguille en France (objectifs de 5 à 10%).



\* La production civilière nationale 2014 n'est pas encore connue

## Une procédure encadrée à chaque étape



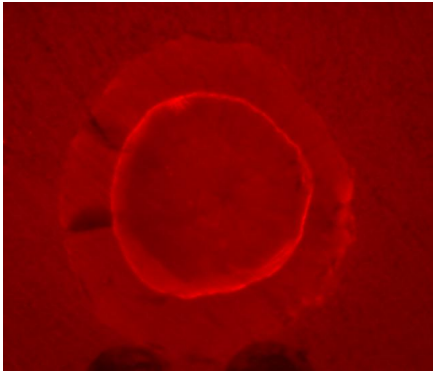
© ARA France

Etape 1 : Sélection, par le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI), des **zones favorables à l'espèce**, sous densitaires, aux sources de mortalité réduites.

Etape 2 : **La qualité sanitaire des civelles** (absence de lésions, parasites, virus...) est un facteur déterminant dans la réussite du programme de repeuplement.



© ARA France



© Fishpass

**Etape 3 :** Le **marquage** des otolithes (pièces osseuses) permet de suivre les civelles alevinées pendant plusieurs années.

**Etape 4 :** Le **conditionnement et le transport** des civelles sont réalisés par des mareyeurs agréés pour optimiser la survie des civelles.



© ARA France

**Etape 5 :** Après acclimatation au milieu récepteur, le **déversement** des civelles est réalisé à pieds ou en bateau.



© ARA France



© ARA France

**Etape 6 :** Un **suivi scientifique** est réalisé 6 mois, 1 an et 3 ans après le déversement pour contribuer à évaluer l'efficacité du repeuplement. Les individus marqués sont recherchés à proximité de la zone de déversement.



© ARA France